

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 225 portant a renouvellement de sursis d'appel. L'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur.

n° 225

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 juillet 1917

Numéro JO  
n° 249 du 31/07/1917

Date du numéro  
31 juillet 1917

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884 Vu les câbogrammes ministériels N° 67 du 14 Août 1914, N° 11 du 30 Septembre 1914, N° 123 du 24 Octobre 1914.

**Vu** la lettre N° 200 adressée le 3 Août à M. le Ministre des Colonies.

**Vu** le câbogramme du 24 Juillet 1915 et la circulaire 4206 du 9 Octobre 1915.

**Vu** le câbogramme ministériel N° 265 du 22 Décembre 1916, prescrivant les mesures nécessaires en vue d'apporter à la léfense nationale la contribution maxima.

**Vu** le câbogramme ministériel N° 78 du 3 mars 1917 modifiant les prescriptions du cablogramme N° 265.

**Vu** l'arrêté local Ne 182 du 9 juin 1915 portant renouvellement de sursis d'appel.

**Vu** le cablogramme N° 202 du 8 juin 1917 donnant qualité au Gouverneur pour statucr définitivement sur les refus de sursis d'appel.

**Vu** Pavis exprimé par le Capitaine

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Les sursis précédemment accordés aux réservistes ROUX (Joseph Marius) classe 1914 et LIGNON È (Joseph Louis) classe 1909 ne sont pas renouvelés, Art Est renouvelé pour une période de quinze jours du 18 Juillet au 1er août 1914 inclus le sursis d'appel précèdeaccorde au réservistes CABASSO (Isaac), classe 1912, Comimnis greilier au Tribunal.

#### Art. 3

Sont renouvelés pour une période d'un mois du 18 juillet au 17 août 1917 inclus. les sursis d'appel précédemment accordés aux hommes appartenant à la réserve de Flarmée active ci-après désignes. \$ 1- GHALEB Joseph classe 1913 GENTILLE Francois – 1908 employés à la Cie, du chemin de fer Franco-Ethiopien. \$ 2- BLANCHARD Marie Joseph cl. 1913 CABASSO Albert classe – 1911 BODIN Donatien Clément – 1906 BAIXAS Augustin – 1906 employés dans divers services de l'Administration.

Art. 4

- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré et publié partout où besoin sera.
- 

**FILLON.**